

-----  
**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 22 juin 2007**  
**(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
M. BANNEL Jean Didier à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)  
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)  
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)  
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles  
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain  
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André  
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel  
M. CAZENAVE Charles à M. MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)  
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme DUMONT Dominique à M. ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)M.  
LOTHAIRE Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. MANSENCAL Alain à M. LOTHAIRE Pierre (à partir de 11 h 20)  
M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)  
M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUTON Elisabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)  
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Service public de l'eau industrielle - Remise à la Régie du patrimoine et des sources de financement affectés au service public - Décision Modificative n°7 - Décisions - Adoption**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2006/0858 du 24 novembre 2006, la Communauté urbaine a décidé :

- de créer au 1<sup>er</sup> décembre 2006 la régie à simple autonomie financière du Service Public de l'eau industrielle, avec un démarrage de son fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2007,
- que cette nouvelle régie reprendrait à son compte le patrimoine affecté au service public de l'eau industrielle et la dette contractée par notre Etablissement pour rembourser les sommes avancées par l'agence de l'eau et par le budget principal,
- de réitérer les durées d'amortissement adoptées par le Conseil de communauté dans sa délibération n°2002/0923 du 20 décembre 2002.

Pour donner suite à ces décisions, il convient aujourd'hui de remettre en affectation à la Régie ainsi créée le patrimoine du Service Public de l'Eau industrielle porté à l'actif du budget annexe de l'Eau Industrielle au 31/12/2006, et de lui transférer les sources de financement (subventions et avances) afférentes à cet actif.

**1- Mise en affectation à la Régie des biens du service public de l'eau industrielle**

Les biens immobiliers, les équipements, installations et matériels constitutifs du patrimoine relevant du service public de l'eau industrielle sont à remettre à la Régie pour une valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2007 de 10.700.339,74 €, selon la décomposition ci-après :

Compte	Libellé	Valeur d'origine	Amortissements cumulés au 31/12/2006	V.N.C. au 31/12/2006 des biens remis
2111	Terrains nus	346 081,25	0,00	346 081,25
2121	Agencement et aménagement de terrains	758 759,93	91 051,20	667 708,73
21311	Bâtiments d'exploitation	3 462 204,65	415 271,82	3 046 932,83
2151	Installations complexes spécialisées	1 507 993,15	452 397,96	1 055 595,19
21531	Réseaux d'adduction d'eau	4 832 117,28	241 605,87	4 590 511,41
2154	Matériel industriel	1 026 128,64	307 838,58	718 290,06
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 799,00	5 279,40	3 519,60
2184	Mobilier	8 049,96	2 415,00	5 634,96
2313	Constructions en cours	184,41	0,00	184,41
2315	Installations techniques en cours	265 881,50	0,00	265 881,50
<b>TOTAL</b>		<b>12 216 199,77</b>	<b>1 515 859,83</b>	<b>10 700 339,94</b>

## 2-Transfert des sources de financement à la Régie

### 2-1 Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement à transférer à la Régie pour une valeur nette comptable de 8.472.081,80 € se décomposent comme suit :

Compte	Libellé	Valeur d'origine de la subvention	Reprises cumulées au 31/12/20/06	V.N.C. au 01/01/2007 des subventions à transférer
13111	Subventions d'équipement versées par l'Agence de l'eau	2 290 627,99	296 329,38	1 994 298,61
13118	Subventions d'équipement versées par le FNADT	1 067 143,12	138 052,03	929 091,09
1312	Subventions d'équipement versées par la Région	1 949 019,86	252 136,89	1 696 882,97
1313	Subventions d'équipement versées par le Département	914 694,10	118 330,32	796 363,78
1315	Subventions d'équipement versées par la Communauté	765 366,37	99 012,39	666 353,98
1317	Subventions d'équipement versées par le FEDER	2 744 082,31	354 990,94	2 389 091,37
<b>TOTAL</b>		<b>9 730 933,75</b>	<b>1 258 851,95</b>	<b>8 472 081,80</b>

La Régie pourra, ainsi, reprendre chaque année une quote-part de ces subventions en recettes de la section de fonctionnement de son budget sur la durée d'amortissement des biens et financer, le cas échéant, une partie des dotations annuelles aux amortissements des investissements.

## **2-2 Transfert de la dette**

La dette à transférer à la Régie est constituée d'avances versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et d'une avance octroyée par le budget de rattachement de la Collectivité (Budget Principal).

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2007 s'établit à 2.273.602,44 €, selon le détail ci-après :

<b>N° emprunt</b>	<b>Capital emprunté</b>	<b>Année souscription</b>	<b>remboursements effectués</b>	<b>capital restant dû au 01/01/07</b>	<b>date de fin d'échéance</b>
92351 - AEAG	1 756 212,68	2001	351 242,52	1 404 970,16	10/11/2014
92383 - AEAG	439 053,17	2003	87 810,62	351 242,55	25/07/2014
92384 - AEAG	95 362,15	2003	19 072,42	76 289,73	25/07/2014
92385 - BP	601 500,00	2003	160 400,00	441 100,00	15/12/2077
<b>TOTAL</b>	<b>2 892 128,00</b>		<b>618 525,56</b>	<b>2 273 602,44</b>	

Ceci étant exposé et au vu de l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la régie à simple autonomie financière de l'Eau Industrielle le 13 juin 2007, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir **DECIDER** de :

- Remettre en affectation à la régie du Service Public de l'eau industrielle le patrimoine dédié à son activité, pour une valeur nette comptable de 10.700.339,74 € au 1<sup>er</sup> janvier 2007,

- Transférer concomitamment à la Régie, à hauteur de 8.472.081,80 €, les subventions d'équipement affectées au financement de ces équipements,

- Transférer à la Régie du Service Public de l'Eau industrielle, aux fins de remboursement selon les échéanciers arrêtés avec les parties concernées, l'en-cours de la dette contractée par la Communauté et restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2007, soit 2 273 602,44 €,

**ADOPTER**, par chapitre, en application des dispositions de l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente Décision Modificative n°7 destinée à retracer les opérations décrites ci-avant au budget annexe de l'Eau Industrielle, étant précisé qu'une décision Modificative particulière est présentée, avant d'être soumise au Conseil de Communauté, concomitamment à l'avis du Comité d'exploitation de la Régie de l'Eau industrielle, pour réceptionner ce patrimoine du Service Public de l'Eau industrielle au niveau de la Régie.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES PAR :

120 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
2 JUILLET 2007**

**PUBLIÉ LE : 2 JUILLET 2007**

M. HENRI HOUDEBERT